

RESSOURCES NATURELLES ET COHABITATION AUTOUR DU CAMP DE REFUGIES D'INKE

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

RAPPORT D'EVALUATION
MARS 2017





A Propos de REACH

REACH est une initiative conjointe de deux organisations non-gouvernementales internationales, ACTED et IMPACT Initiatives, et du Programme Opérationnel des Nations Unies pour les Applications Satellitaires (UNOSAT). REACH a été créée en 2010 afin de développer des outils et des produits d'information qui contribuent à renforcer les capacités des acteurs et de faciliter la prise de décisions dans des contextes d'urgence, de relèvement et de développement. L'ensemble des activités de REACH sont menées en appui et au sein des mécanismes inter-agences de coordination établis au niveau local, régional et global.

REACH a été lancée pour répondre à deux problématiques liées à l'action humanitaire :

- Les acteurs humanitaires ont accès à une information limitée au début d'une situation d'urgence Lors de conflits ou de désastres naturels, la collecte et la gestion efficaces des données sont des défis majeurs. Il en résulte des déficits critiques en termes d'informations fiables, nécessaires pour la planification de la réponse humanitaire. RÉACH apporte un appui aux acteurs de l'aide afin de pallier aux manques d'informations grâce à des évaluations rapides et à la mise en place de systèmes de gestion de l'information.
- Les acteurs humanitaires ont souvent une connaissance limitée des communautés auxquelles ils apportent leur appui Les situations d'urgence humanitaire sont des contextes d'intervention très dynamique. Les acteurs humanitaires ne prennent pas toujours en compte l'environnement global des communautés affectées par les crises. REACH encourage l'utilisation de l'unité socio-économique locale pour la planification de la réponse humanitaire. Cette approche spatiale permet une meilleure mobilisation des communautés.

Pour plus d'information visitez : www.reach-initiative.org. Vous pouvez nous contacter directement à l'adresse : geneva@reach-initiative.org et nous suivre sur Twitter @REACH_info et Facebook @IMPACT.init







Photo de couverture : Entrée du Camp @REACH.



RESUME

Depuis le déclenchement de la crise en République Centrafricaine en 2012, plus de 60'000 réfugiés ont fui vers le Nord de la République démocratique du Congo (RDC) selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR). Afin d'accueillir une partie de ces réfugiés, le camp d'Inké, dans la région du Nord Ubangui, province de l'Equateur, est ainsi ouvert en juin 2013. Il est l'un des quatre camps à avoir été ouvert dans la région avec Boyabu, Molé et Bili.

Ce camp est administré par les autorités congolaises via la Commission Nationale pour les Réfugiés (CNR), sous le mandat international de protection des réfugiés du HCR. Le 20 janvier 2017, ce camp accueillait 14 815 réfugiés soit près de 4 000 ménages. L'arrivée de ces réfugiés, ainsi que l'expansion du camp qui en résulte, ont accru la demande en ressources naturelles dans la région, dont l'utilisation est partagée avec la population locale vivant aux abords du camp. Se pose alors la question de l'impact environnemental de la présence des réfugiés. Cependant, alors qu'un usage abusif de ces ressources pourrait avoir un impact négatif sur les écosystèmes locaux et sur les relations entre les populations, très peu d'informations sont disponibles sur ce sujet.

Pour combler ce manque d'information, REACH, en coordination avec le HCR et avec le financement de BPRM, a conduit une évaluation de l'impact de l'expansion du camp de réfugiés d'Inké sur l'utilisation des ressources naturelles, en particulier forestières, et les conséquences de cette utilisation sur la cohabitation pacifique entre réfugiés et autochtones. L'évaluation a été conduite en partenariat avec l'organisation non gouvernementale ACTED et avec le soutien de la CNR et du HCR dans l'organisation de huit groupes de discussion communautaire qui ont eu lieu les 22 et 23 février 2017 avec des membres des populations réfugiées (28) et locales (28) dans le camp et le village d'Inké.

- Cette évaluation permet de conclure qu'à court et moyen terme les ressources naturelles telles que le bois et les terres agricoles à Inké ne sont pas menacées de surexploitation. En effet, les réglementations, aussi bien formelles qu'informelles, pour réguler l'accès aux terres cultivables ont permis une exploitation durable et donc une cohabitation pacifique car réfugiés et populations autochtones maintiennent un accès aux terres sans risque de pénurie.
- Une délimitation été mise en place informellement par les communautés autochtones et acceptée par les réfugiés, qui concentrent ainsi leurs activités aux abords du camp. Matérialisée par la présence du marché à un kilomètre de l'entrée du camp, elle sépare ainsi la zone Nord d'Inké dans laquelle les réfugiés pratiquent des activités notamment agricoles librement, et une zone Sud réservée aux populations autochtones.
- La présence de ce marché à l'entrée du camp permet aux réfugiés de procéder à des échanges commerciaux avec la population locale d'Inké, favorisant une cohabitation pacifique et stimulant l'économie locale. Cependant, les échanges se concentrent principalement sur la vente des produits alimentaires distribués mensuellement aux réfugiés par le Programme Alimentaire Mondial (PAM).
- Des tensions apparaissent lorsqu'il y a partage d'une zone, d'un espace et de ressources sans contrôle ni politique de régulation des activités qui faciliteraient cette cohabitation pacifique. C'est le cas pour les activités de pêche et de collecte du bois de chauffe – où l'absence de régulation est principalement due à la difficulté de contrôler le respect des règles pour ces activités – ce qui amènent les réfugiés à franchir la limite informelle susmentionnée.
- Les femmes semblent être davantage victimes des tensions communautaires que les hommes, car ce sont elles qui pratiquent le plus les activités à l'origine des tensions, telles que la pêche, l'agriculture et la collecte de bois.

REACH Informing more effective humanitarian action

¹ Source UNHCR au 31 janvier 2017: http://data.unhcr.org/car/settlement.php?id=27&country=46®ion=29

² Ibid.

Pour lutter contre ces tensions communautaires et pour favoriser l'utilisation durable des ressources naturelles, il apparait nécessaire de développer des stratégies permettant un renforcement à la fois des capacités des réfugiés dans la perspective d'un retour en République Centrafricaine, et des capacités locales pour faciliter l'intégration pacifique des réfugiés qui ne repartiront pas. Dans cette optique, une planification sur du long terme avec un réelle étude sur l'exploitation des ressources naturelles ainsi qu'un volet sur la propriété terrienne est essentiel.

Carte 1 : Carte de référence du camp et refugiés et du village d'Inké

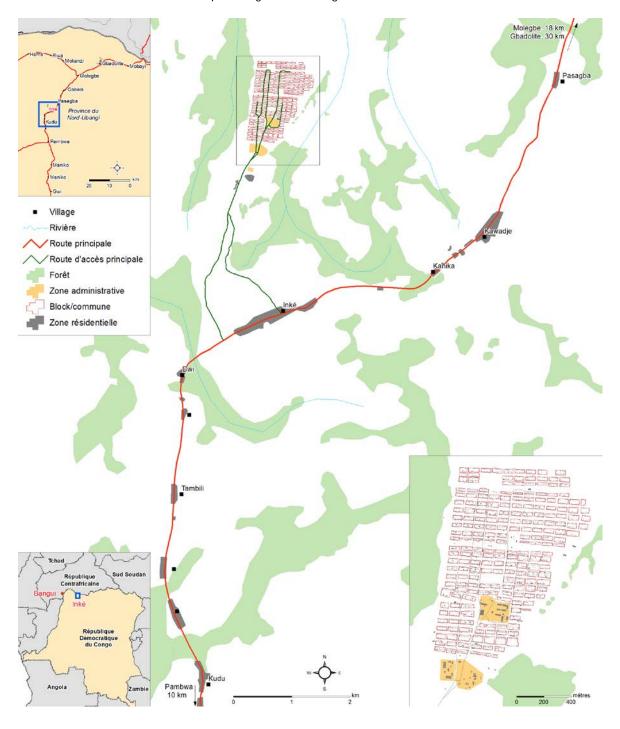


TABLE DES MATIERES

Résumé	
Introduction	5
Méthodologie	6
Résultats	8
Conclusion	15
Annexes	16

Liste des acronymes

ACTED ADES	Agence d'Aide à la coopération technique et au développement Association pour le Développement Economique et Social
AGR	Activité Génératrice de Revenus
BPRM	Bureau of Populations, Refugees and Migrations
CNR	Commission Nationale pour les Réfugiés
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
ONG	Organisation non Gouvernementale
PAM	Programme Alimentaire Mondiale
RDC	République Démocratique du Congo

Liste des tableaux et cartes

Tableau 1: Participants aux groupes de discussion	6
Tableau 2: Bilan des accès et tensions liés aux ressources naturelles à Inké	12
Carte 1 : Carte de référence Inké	3
Carte 2 : Carte des activités agricoles et des marchés autour du camp d'Inké	9
Carte 3 : Carte des activités forestières autour du camp d'Inké	14



INTRODUCTION

Le camp d'Inké a été ouvert en Juin 2013 à 40 kilomètres de la ville de Gbadolite dans la région du Nord Ubangui de la province de l'Equateur en République Démocratique du Congo (RDC) afin d'accueillir des réfugiés centrafricains fuyant les violences dans leur pays. Ce camp administré par les autorités congolaises via la Commission Nationale pour les Réfugiés (CNR), sous le mandat international de protection du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), accueillait plus de 14 815 réfugiés – soit près de 4 000 ménages – en janvier 2017.³

Plus de trois ans après sa création, des tensions sont apparues entre populations réfugiées et autochtones, notamment concernant l'accès et à l'usage des ressources naturelles et plus particulièrement à celles dont les réfugiés auraient un accès « libre » et non règlementé. Insatisfaits de la manière dont ces problèmes étaient adressés, les populations autochtones ont rompu les discussions avec les acteurs humanitaires en charge du camp. Parallèlement, il existe d'autres sources de tensions, telles que l'aide humanitaire. En effet, une majorité de réfugiés voudrait une harmonisation avec les autres camps voisins (Boyabu et Molé) des modalités de l'aide alimentaire distribuée mensuellement par le Programme Alimentaire Mondial (PAM), c'est-à-dire recevoir cette sous forme monétaire, plutôt qu'en nature. De même, des programmes humanitaires d'activités génératrices de revenus (AGR), liées aux pratiques agricoles telles que l'élevage et la culture de champs autour du camp ont été mis en place à destination des réfugiés. L'accès et l'utilisation des ressources naturelles sont donc centrales dans les cycles productifs de ces AGR et peuvent engendrer des dynamiques de concurrence délétères pour la cohabitation entre réfugiés et autochtones. Malgré cela, peu d'informations sont disponibles publiquement sur l'impact environnemental des actions humanitaires menées dans la zone, alors que les conséquences d'un usage abusif de ces ressources pourraient avoir un impact négatif sur les écosystèmes locaux et les populations.

Pour combler ce manque d'informations, REACH, en coordination avec le HCR, a conduit une étude de l'impact de l'expansion du camp de réfugiés d'Inké sur les ressources naturelle, en particulier forestières, et les conséquences de cette utilisation sur la cohabitation pacifique entre réfugiés et autochtones. A travers l'organisation de huit groupes de discussion communautaires avec 56 participants autour d'un exercice de cartographie participative à la fois avec les réfugiés du camp et les autochtones d'Inké, cette évaluation vise à explorer avec les populations cohabitant dans la zone, quels sont leurs usages des ressources naturelles ainsi que les problématiques auxquels elles font face pour les exploiter durablement et en sécurité.

Cette évaluation a ainsi été conduite en partenariat avec l'organisation non gouvernementale ACTED, avec un financement de BPRM et avec le soutien de la CNR et du HCR en ce qui concerne l'accès au camp d'Inké en Février 2017. Les ONG locales AIDES et ADES présentes dans le camp ont elles aussi apporté leur soutien à cette évaluation en acceptant de répondre à des questions d'ordre programmatique afin d'enrichir les résultats.

Après une description détaillée de la méthodologie utilisée, ce rapport présente les résultats principaux de ce travail d'enquête organisés de la façon suivante :

- 1) Accès aux terres pour les activités agricoles
- 2) Accès aux ressources pour les activités de cueillette, de pêche/chasse et de collecte du bois

REACH Informing more effective humanitarian action

³ Source UNHCR au 31 janvier 2017 : http://data.unhcr.org/car/settlement.php?id=27&country=46®ion=29

METHODOLOGIE

REACH, en coordination avec le HCR, a conduit cette étude de l'impact de l'expansion du camp de réfugiés d'Inké sur les ressources naturelles telles que le bois, la terre, et les ressources piscicoles. Cette étude a procédé en deux temps : a) en consultant des images satellites d'UNOSAT disponibles pour identifier les changements dans l'usage des sols avant et après l'implantation du camp d'Inké et b) en conduisant des groupes de discussion avec des hommes et des femmes résidant dans le camp de réfugiés d'Inké et dans le village adjacent à propos de l'accès et l'usage des ressources naturelles locales. Ces groupes de discussion ont été construits autour de séances de cartographie participative pendant lesquelles les participants étaient invités à indiquer sur la carte les lieux d'accès aux ressources naturelles, les zones de tension avec les autres communautés, ainsi que leurs déplacements fréquents, entre autres.

Cette méthodologie qualitative a été choisie afin d'explorer par la discussion avec les communautés autochtones et réfugiées leur accès aux ressources naturelles locales, pour en comprendre l'usage, mais également afin d'identifier les potentielles zones où les ressources sont soumises à une forte pression d'utilisation et qui nécessiteraient une surveillance accrue.

Ainsi huit groupes de discussion d'environ deux heures chacun, comprenant un total de 56 participants, ont été conduits le mercredi 22 février dans le village d'Inké avec les populations autochtones, et le Jeudi 23 Février dans le camp d'Inké avec les populations réfugiées. Les groupes ont été constitués avec les enquêteurs et les responsables réfugiés⁴ afin d'identifier un panel d'hommes et de femmes aux activités de subsistance variées. Etant donné une contrainte de temps importante, moins de groupes de discussion ont été conduits qu'initialement prévu mais leur durée a été étendue afin d'atteindre un point de saturation des données pour chaque question de recherche. Atteindre un niveau de saturation des données est un objectif important car l'obtention de réponses de plus en plus uniformes et répétitives au cours de l'évaluation indique une certaine fiabilité des données.

Tableau 1 : Nombre de participants et de groupes de discussion conduits dans le camp de réfugiés et le village d'Inké

	Communauté autochtone – Village d'Inké		Refugiés -	- Camp de réfugiés d'Inké	Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Nombre de groupe	2	2	2	2	8
Nombre de participants	12	16	15	13	56

Les enquêteurs recrutés par ACTED ont été formés pendant une journée entière à la collecte de données par groupe de discussion et cartographie participative. Ensuite, les analyses ont été menées à l'aide des notes compilées lors des groupes de discussion. Les cartes ont permis de localiser les activités des participants autour du camp à l'aide d'une légende (voir Annexe 1).

Limites

Cette évaluation fait face à certaines limites qu'il faut garder à l'esprit pendant la lecture de ce rapport :

La collecte de données a eu lieu en période de distributions alimentaires. Bien que les groupes de discussion dans le camp de réfugiés d'Inké aient été repoussés autant que possible afin d'éviter les chevauchements entre groupes de discussions communautaires et distribution et ainsi s'assurer de la présence et favoriser l'engagement des réfugiés dans les discussions, cela n'a été possible que jusqu'au 23 Février. Néanmoins, les membres du comité des réfugiés du camp, ainsi que ceux du comité de cohabitation pacifique ont permis de réunir un panel suffisamment important pour conduire ces

REACH Informing more effective humanitarian action

⁴ Ce sont des représentants non élus des réfugiés lors des différentes réunions.

- discussions malgré tout. Le contexte de la distribution alimentaire a par ailleurs permis de soulever certains points de débat non présents dans le questionnaire initial.
- Les résultats sont basés sur des informations rapportées par les participants et donc peuvent être l'objet de biais, notamment en ce qui concerne les sujets les plus sensibles.
- Enfin cette étude se base sur des groupes de discussion communautaire, et non un échantillon représentatif des ménages résidents dans la zone. Les analyses conduites ici seront donc basées sur des données qualitatives détaillées ne permettant cependant pas d'extrapoler les conclusions à chacun des ménages de la zone.

RESULTATS

Cette partie du rapport présente les résultats principaux de l'évaluation menée à Inké, organisés en deux sections distinctes : à propos de l'accès à la terre et aux ressources naturelles, accompagnées dans les deux cas par les mécanismes de cohabitation et les tensions observées.

Accès à la terre

Cette section du rapport présente les résultats de l'évaluation liés à l'accès à la terre par les populations autochtones et réfugiées dans le cadre d'activités agricole et d'élevage. Il y est décrit des conditions d'accès à la terre très régulées permettant une cohabitation pacifique et une régulation des usages de l'accès à la terre.

Activités agricoles

L'agriculture représente la principale source de revenu pour la majorité réfugiés et autochtones ayant participé aux groupes de discussion communautaires. Ils cultivent respectivement aux abords du camp et du village des parcelles de tailles variables, tout au long de l'année. Le calendrier aratoire est divisé en deux saisons : sèche de janvier à juillet, et des pluies d'août à décembre. Les champs sont cultivés principalement en polyculture, incluant du manioc, des haricots, du soja et des arachides. Les champs se trouvent principalement dans des zones herbeuses, entre les zones habitées et les forêts environnantes.

Les populations autochtones ont procédé à une répartition des terres dont la limite se situe après le marché devant le camp (voir la carte ci-dessous), avec les champs des réfugiés au Nord de celle-ci. Bien qu'invisible, cette limite a été assimilée par tous, comme les groupes de discussion l'ont révélé. Cette répartition des terres de chaque côté de cette limite permet une cohabitation pacifique autour de la question agricole.

Les réfugiés se voient attribuer des terres sous forme de prêts gratuits par l'ONG locale ADES. Ces terres, inutilisés et sous la gestion du chef du village, sont négociées entre la CNR et le chef de groupement afin qu'elles soient rendues cultivables aux réfugiés, qui n'en deviennent donc pas propriétaires. Ces derniers sont ainsi en charge de défricher ces terres, souvent par l'usage de feu de brousse. Les terres sont attribuées à la demande des réfugiés en fonction de la taille de leur famille, c'est-à-dire du nombre de personnes capables de travailler la terre. La parcelle de base pour une famille fait une taille de 20 mètres par 20 mètres. Des parcelles d'un hectare sont aussi allouées dans le cadre d'association de 10 réfugiés minimum cultivant ensemble. Les autochtones cultivent quant à eux des terres qui leur sont transmises dans le cadre familial.

Les surfaces arables sont disponibles en quantité suffisante selon les autochtones et les réfugiés pour mener leurs activités agricoles. Les mécanismes réglementant la répartition des parcelles explicités ci-dessus ont été décrits par les deux groupes comme permettant un accès à la terre satisfaisant pour les populations résidant dans la zone, réfugiées comme autochtones. Cependant, si les surfaces sont suffisantes, un manque d'intrants agricoles ainsi que de semences et d'outils aratoires a été mentionnés lors des discussions, notamment avec les groupes de réfugiés. En effet, bien que des semences soient distribuées par l'ONG ADES aux réfugiés dans le camp d'Inké, les quantités distribuées ne sont pas suffisantes selon eux pour cultiver les surfaces qu'ils ont à leur disposition et garantir des récoltes leur permettant d'avoir un surplus qu'ils peuvent vendre. Plus problématique selon les réfugiés, le calendrier de distribution des semences n'est pas aligné sur le calendrier des cultures. Certaines semences ont ainsi été reçues et donc semé trop tard dans la saison sèche ; par conséquent, elles ont manqué d'eau, ce qui a entraîné de faibles récoltes.

Les réfugiés ont également mentionné pratiquer des activités de maraîchage aux abords du camp, entre leur abri et les champs. Ces parcelles, plus petites que les champs, sont utilisées principalement pour produire des oignons, des épinards, des gombos et des concombres, aliments également cultivés dans les champs. La polyculture permet ainsi d'éviter un appauvrissement en azote des sols par la culture des racines de manioc. La culture de légumineuses permet ainsi d'enrichir les sols grâce à l'azote fixé par leurs racines.

Ces cultures sont principalement destinées à une consommation personnelle, avec un surplus revendu dans le marché du camp (pour les réfugiés) et celui se situant à l'extérieur du camp pour les deux populations. Pour les



réfugiés, il s'agit également de vendre une partie de la ration reçue tous les mois par le Programme Alimentaire Mondial (PAM). En effet, le riz, l'huile de palme et le sel ont été cités comme les produits les plus vendus sur les marchés par les réfugiés mais aussi les plus achetés par les autochtones. Le manque de cash conduit les réfugiés à rationner leur consommation de ces produits afin d'en vendre une partie, bien qu'ils aient également rapporté les vendre car certains d'entre eux, comme les haricots par exemple, ne correspondent pas à leur régime alimentaire, notamment pour les enfants.

Légende Bétail Marché agricole bois 1 bétail Pêche/poisson Point d'eau Pour consommation personnelle Pour le bétail Zones de culture /// Pour les autochtones Nour les réfugiés Village Rivière Route principale Route d'accès principale Forêt Zone administrative Block/commune Zone résidentielle

Carte 2 : Répartition des champs et des marchés autour du camp d'Inké

Kudu, 2 km

Activités d'élevage

Réfugiés et autochtones ont en majorité indiqué pratiquer des activités d'élevage de petits bétails et volailles: chèvres, porcs, moutons, canards, poulets et pintades. Très peu d'autochtones du village d'Inké et de réfugiés possèdent des vaches. Les têtes de bétail sont distribuées par l'ONG locale ADES dans le cadre des programmes des Activités Génératrices de Revenus (AGR). La majorité des participants ont indiqué que les animaux étaient laissés en libre divagation autour du village et dans le camp, car ils n'ont pas les moyens ou le temps d'aller chercher de quoi les nourrir et les abreuver si elles devaient rester dans un enclos, risquant ainsi d'abimer les champs. Une seule personne de la population locale interrogée a indiqué avoir installé un enclos à l'arrière de sa maison afin d'y garder ses bêtes en permanence.

Les dégâts provoqués par les porcs dans le village d'Inké ont amené les autochtones à les élever au sud de l'axe, vers le village de Dwi, où ils sont moins susceptibles d'abimer les champs car loin du village et des champs et ne s'y aventurent pas. Les chèvres peuvent également abimer les champs mais seulement en arrachant les feuilles des plantations, et non pas les racines (notamment de manioc), causant ainsi moins de dégâts que les porcs. Elles sont donc laissées en liberté autour du village et du camp. Les conflits avec les propriétaires des terres abîmées sont peu nombreux, car un règlement à l'amiable, sous forme de compensation financière ou en culture, est le plus souvent trouvé avec l'éleveur dont les bêtes sont responsables des dégâts.

Des maladies affectant chèvres, canards et poules ont décimé les animaux dans le village et dans le camp. Les participants ont mentionné la présence d'équipes vétérinaires de l'ONG ADES. Cependant, les campagnes de vaccination du bétail ne semblent pas empêcher le développement de nouveaux cas chaque année. Les animaux malades sont généralement abattus, bien que certains membres de la population locale les consomment, la plupart des autochtones et des réfugiés les revendent ensuite sans néanmoins préciser qu'ils étaient malades. Ces pratiques constituent un risque pour la santé publique, notamment de transmission des maladies aux humains.

La vente du bétail s'organise autour du marché devant le camp de réfugiés d'Inké ou vers Gbadolite. Les femmes autochtones ont aussi mentionné un système d'échange de têtes de bétail contre des articles ménagers tels que des bassines et casseroles. Lorsqu'ils ont été abordés, les prix du bétail n'ont pas soulevé de débat, ni même de commentaires, ce qui suggère que ceux-ci ne sont pas problématiques. Les réfugiés ont cependant indiqué que dans le cadre des AGR, ils ne pouvaient vendre les bêtes qu'une fois qu'ils possèdent un nombre suffisant de têtes. Ils n'ont ainsi pas de difficulté dans le cas des volailles mais n'arrivent pas atteindre un cheptel suffisamment grand pour pouvoir en vendre tout en maintenant leur élevage. Ils tentent donc de faire croître leur cheptel malgré les maladies, et consomment malgré tout certaines de leurs bêtes.

Accès aux ressources naturelles : cueillette, pêche, chasse et collecte du bois

Cette section du rapport présente les résultats de l'évaluation liés à l'accès aux ressources naturelles locales par les populations autochtones et réfugiées dans le cadre d'activités de cueillette, pêche, chasse et collecte de bois. Celles-ci sont à l'origine davantage de tensions que les activités d'agriculture et d'élevage car, contrairement à ces dernières basées sur un partage des terres, elles impliquent l'utilisation commune des mêmes zones.

Activités de cueillette, pêche et chasse

Cueillette

Dans le cadre des activités de cueillette, les réfugiés et les autochtones partagent l'accès aux forêts où poussent des champignons ainsi que certaines baies (appelées *tondolo* en Lingala). Pendant la saison des pluies, les femmes et les enfants notamment vont cueillir des champignons près des points d'eau dans les forêts aux abords du camp. Cependant, les groupes d'autochtones et de réfugiés ont indiqué qu'il était de plus en plus difficile de trouver ces champignons, ce qu'ils expliquent par l'accroissement de la population dans la zone lié à l'arrivée des réfugiés.

Si les groupes de discussion menés avec les autochtones ont montré que les populations autochtones avaient diversifié leurs zones de cueillette et que la cohabitation ne posait pas de problèmes majeurs, les réfugiés participant aux groupes de discussion ont expliqué avoir été victimes d'intimidations, voir même des actes de



violence lors de leurs cueillettes dans les forêts aux abords du camp. Cela a notamment été l'objet de débat au sein des groupes de discussion de femmes réfugiées, qui ont exprimé leur peur de se rendre dans la forêt en raison du risque de croiser des membres de la population locale.

Pêche

Les populations réfugiées et autochtones pratiquent la pêche dans les cours d'eau circulant sous le couvert forestier aux abords du camp, ainsi que dans la rivière Gbawatumba, à l'Est du camp. Pendant la saison sèche, les femmes utilisent une technique de pêche qui consiste à piéger plusieurs poissons à la fois dans une zone presque asséchée. Cela crée de la jalousie et des tensions puisqu'elle permet d'attraper une quantité importante de poissons qui sont ensuite revendus au marché. De manière similaire à la cueillette, bien que les femmes des groupes de discussion autochtones ont indiqué s'accommoder du partage avec les réfugiées, ces dernières ont décrit plusieurs incidents durant lesquels elles ont abandonné leurs prises aux autochtones en raison de menaces et d'intimidations.

Parallèlement, des activités piscicoles sont inclues dans les AGR, dont la mise en place d'étangs autour du camp et la distribution d'alevins. Cette activité se développe au sein de la population réfugiée – 24 étangs situés en bordure du camp étaient en usage au moment de l'évaluation – et a été mentionné par deux réfugiés qui venaient de démarrer l'élevage d'alevins. Les résultats de ce programme seront à observer dans les mois à venir. Cependant, la pêche en étang a été notée comme problématique par les autorités du village d'Inké qui ont fait remarquer que les réfugiés pêchaient dans certains étangs sans leur en avoir préalablement demander l'autorisation.

Les poissons sont vendus dans les marchés à l'intérieur et devant le camp. Cependant, avec la diminution des quantités pêchées selon les autochtones, le poisson est surtout consommé par les ménages et peu revendu. De même, les réfugiés ont indiqué se rendre jusqu'au village de Pambwa, 15 kilomètres au Sud d'Inké, pour acheter du poisson.

Chasse

L'ensemble des participants a indiqué que la chasse est interdite aux réfugiés, bien que cette interdiction n'ait pas été mentionnée par les autorités locales. Certains hommes la pratiquent néanmoins de façon illégale, la nuit, dans les forêts proches du camp. Les animaux sont capturés à l'aide de pièges par les réfugiés car, en raison de leur statut de réfugiés, ils n'ont pas le droit de posséder une arme. Les hommes autochtones chassent également la nuit, dans un rayon de 20 kilomètres autour du village avec des pièges ou bien des armes. Les produits de cette chasse sont consommés dans les foyers et parfois vendus sur le marché devant le camp et jusqu'au village de Pambwa.

Les tensions liées à la chasse ont là encore été mentionnées uniquement par les groupes de discussion avec des réfugiés du camp d'Inké. Ces derniers ont ainsi indiqué craindre de croiser des autochtones dans la forêt dans le cadre de la chasse, car ils savent qu'ils ne sont pas autorisés à la pratiquer. Plusieurs incidents, y compris des agressions physiques, ont ainsi été mentionnés par les réfugiés.

Coupe et collecte de bois

Le camp d'Inké est entouré de deux zones forestières dans lesquelles les populations locales avaient l'habitude de collecter du bois de chauffe et de couper des arbres pour construire des abris ou pour la vente. Lors de l'implantation du camp en 2013, les ONGs présentes dans la zone achetaient du bois de chauffe ainsi que du bois de construction auprès des populations autochtones. Les réfugiés recevaient ainsi tous une quantité de bois leur permettant de ne peu ou pas avoir besoin de s'approvisionner en bois dans les forêts environnantes. Cependant, seuls les réfugiés identifiés comme vulnérables (femme seule à la tête d'un ménage, personne âgée seule, handicapé, enfants non-accompagnés ou séparés) en reçoivent désormais. Plusieurs réfugiés ont ainsi mentionné qu'ils achetaient une partie de ce bois distribué sur le marché à l'intérieur du camp ; les réfugiés s'approvisionnent



également auprès des autochtones. Les prix varient de 100 francs congolais (CDF, équivalent à 0,07 EUR)⁵ pour trois bouts de bois, à 500 CDF pour un fagot (0,34 EUR).

De plus, les réfugiés vont désormais davantage collecter eux-mêmes du bois dans les forêts environnantes, ce qui, d'après les participants aux groupes de discussion, est l'activité provoquant le plus de tensions entre populations réfugiées et autochtones vivant dans la zone du camp d'Inké. Ces tensions sont aggravées par le fait que la collecte du bois est la seule activité pour laquelle les réfugiés participant aux groupes de discussion ont indiqué dépasser la limite communément entendue se situant après le marché à l'entrée du camp. En effet, les zones de forêts exploitées à la fois par les réfugiés et les populations autochtones s'étendent tout le long du camp jusqu'au village d'Inké, selon l'exercice de cartographie participative conduit avec ces populations. L'augmentation de la quantité de bois collectée par les réfugiés a conduit à une diminution des ressources forestières disponibles autour du camp. Par conséquent, les participants autochtones ont rapporté se rendre également dans les forêts de Dwi, au Sud d'Inké, pour couper et collecter le bois nécessaire à la construction et au chauffage. Ainsi, les autochtones ont tous indiqué avoir accès à du bois en quantité suffisante pour leurs usages dans ces nouvelles zones exploitées.

Les réfugiés qui eux se rendent uniquement dans les forêts aux abords du camp notent qu'ils doivent s'enfoncer de plus en plus loin dans la forêt pour collecter du bois de chauffe. Les femmes, principalement en charge de cette activité, ont ajouté que la crainte de rencontrer des autochtones dans la forêt les poussent à effectuer cette collecte le soir et plusieurs fois par semaine afin de passer moins longtemps en forêt. Elles ont ainsi rapporté des altercations verbales voire physiques les ayant forcé à abandonner le bois collecté. Certaines réfugiées ont également évoqué avoir été menacées de violences sexuelles si elles ne fournissaient pas une compensation financière ou matérielle (bois collecté). Les hommes réfugiés, quant à eux, s'occupent de la coupe de bois vivants, ou « sticks », visant à réparer les abris abîmés. Cette activité a lieu principalement pendant la saison des pluies. Certains d'entre eux ont également rapporté des altercations avec des autochtones dans les forêts au cours desquelles ils ont dû abandonner le fruit de leur collecte.

⁵ Taux de change utilisé: 1 CDF = 0,000688193 EUR, le 13 avril 2017, https://goo.gl/S0jgFE



Carte 3 : Activités forestières autour du camp d'Inké

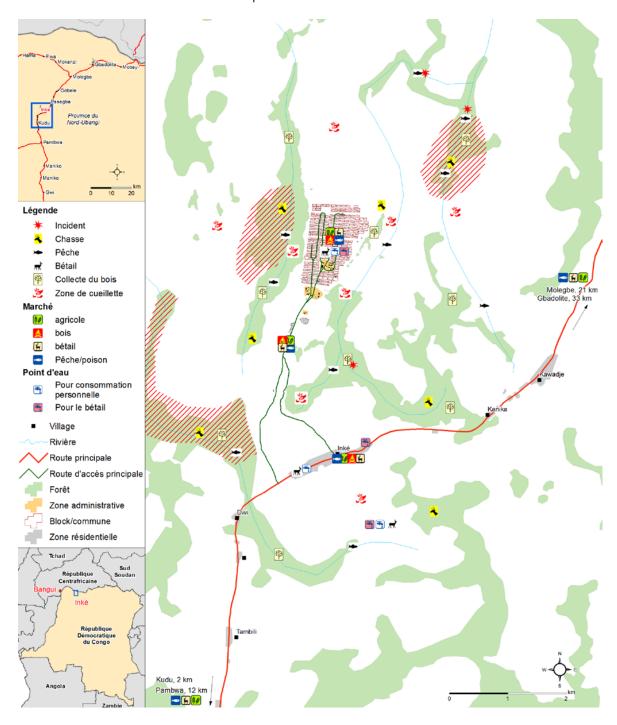


Tableau 2 : Bilan des principaux accès et tensions liés aux ressources naturelles mentionnés pendant les groupes de discussions à Inké

RESSOURCE NATURELLE		REFUGIES HOMMES	REFUGIES FEMMES	AUTOCHTONE HOMMES	AUTOCHTONES FEMMES
BOIS	Accès	Coupe de bois de construction interdite mais pratiquée illégalement	Bois de chauffe à collecter dans des zones de forêts éloignées	Coupe et vente de bois de construction dans les forêts autour du camp	Bois de chauffe collecté dans de nouvelles zones au sud du camp
	Tension	Menaces et agressions physiques	Menaces et agressions physiques	Mécontentement des coupes illégales par les réfugiés	Aucune
TERRE	Accès	Via l'ONG ADES et la CNR	Via l'ONG ADES et la CNR	Héritage	Héritage
	Tension	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
FRUITS / CHAMPIGNONS	Accès	Cueillette souvent pendant la chasse ou la collecte du bois	Cueillette souvent pendant la collecte du bois et la pêche	Cueillette souvent pendant la chasse ou la collecte du bois	Cueillette souvent pendant la collecte du bois et la pêche
	Tension	Aucune	Menaces et saisie de la récolte	Aucune	Aucune
POISSONS	Accès	Dans les cours d'eau des forêts, principalement en saison des pluies	Dans les cours d'eau des forêts, principalement en saison sèche	Dans les cours d'eau des forêts et dans la rivière Gbawatumba	Dans les cours d'eau des forêts et dans la rivière Gbawatumba principalement en saison sèche
	Tension	Aucune	Saisie de leur pêche sous la menace	Aucune	Aucune
ANIMAUX SAUVAGES	Accès	Chasse interdite mais pratiquée illégalement la nuit	Pas de chasse	Chasse la nuit dans les zones de brousse	Pas de chasse
	Tensions	Menaces et agressions physiques	N/A	Aucune	N/A



CONCLUSION

- Cette évaluation met en lumière les usages des diverses ressources naturelles par les réfugiés et autochtones d'Inké. Les groupes de discussion communautaires permettent de révéler des accès et usages réglementés et non réglementés aux ressources naturelles.
- Les usages réglementés sont liés aux activités agricoles et d'élevage avec une répartition des terres décidée en coopération avec les autochtones et une limite immatérielle séparant les zones dans lesquelles les réfugiés et les autochtones cultivent respectivement leurs champs.
- Les activités de collecte de bois de chauffe, de cueillette et de pêche ne sont pas réglementées et le partage de zones liées à ces activités entraîne des tensions entre réfugiés et autochtones.
- Les ressources naturelles ne sont pas en danger de surexploitation à court et moyen terme dans la zone d'Inké. Mais sur le long terme certaines peuvent être à risque comme la ressource piscicole qui a déjà été rapportée comme en diminution depuis l'implantation du camp de réfugiés. Une évaluation complémentaire devrait être conduite afin d'en observer les effets d'une pression démographique croissante à plus long terme.
- Cependant, des tensions apparaissent dès qu'il y a partage d'une zone, espace et ressource sans contrôle ni politique de régulation des activités pour faciliter la cohabitation pacifique.
- Il s'agit principalement des activités de pêche et de collecte du bois de chauffe qui doivent ainsi faire l'objet d'une attention particulière dans les programmes de cohabitation pacifique.
- Les femmes sont les plus vulnérables à ces altercations car elles pratiquent le plus ces activités. Elles doivent être un élément central de ces programmes.
- Enfin, cette évaluation démontre de la nécessité de développer des stratégies pour faciliter le potentiel retour des réfugiés en Centrafrique mais aussi d'autonomisation des réfugiés dans une perspective d'intégration pacifique. Les ressources naturelles sont un révélateur des tensions mais aussi des leviers d'intégration et de renforcement des capacités locales.



ANNEXES

Annexe 1: Questionnaire des groupes de discussion

RDC - Evaluation Ressources Naturelles Inké

Outil Focus Group Discussion

Nom du modérateur	Nom du modérateu assistant	r
Nom du Focus Group	Nombre de Participants	
Date	Genre des participants	

Message d'introduction (2 minutes)

Bonjour, mon nom est XXXX. Tout d'abord, je voudrais vous souhaiter la bienvenue et vous remercier d'être volontaire pour participer à ce groupe de discussion/cartographie participative durant lequel nous allons vous interroger sur l'accès aux ressources naturelles (eau, nourriture, bois, etc.). Cette session inclue aussi de la cartographie, nous vous demanderons ainsi de localiser sur une carte où vous accédez à ces ressources. Les informations que nous collecterons aujourd'hui avec vous seront utilisées pour informer la réponse stratégique et la planification de l'aide humanitaire.

Soyez assuré que ce meeting n'a aucun impact sur le fait que vous et votre famille pourrait être éligible à recevoir une assistance, mais ça n'est dans tous les cas pas une garantie de recevoir une assistance. Ces discussions ont uniquement pour but de mieux vous connaître, vous, votre ménage et votre communauté.

Anonymat : Je voudrais vous assurer que cette discussion restera anonyme. Moi-même ainsi que les autres personnes participant à cette discussion apprécieront que vous évitiez de discuter des commentaires fait par les participants en dehors de ce groupe. Si vous ne souhaitez pas participer aux discussions sur certains sujets ou questions vous n'y êtes aucunement obligés ; cependant essayez s'il vous plait de répondre et de participer autant que possible.

Cette session ne durera pas plus que deux heures.

Régles de la discussion (2 minutes)

- a. La règle la plus importante est qu'UNE seule personne parle à la fois. Il est souvent tentant de couper la parole à la personne exprimant son point de vue mais s'il vous plait attendez que celle-ci ait terminée avant de vous exprimer à votre tour.
- b. Il n'y a pas de bonne ou mauvaise réponse.
- c. Il n'y a pas d'ordre spécifique dans lequel vous devez prendre la parole.
- d. Quand vous avez quelque chose à dire, exprimez-vous. Vous êtes nombreux aujourd'hui et il est important que vous ayez tous l'occasion d'exprimer vos points de vue.
- e. Vous n'êtes aucunement obligés d'être d'accord avec les points de vue des autres participants à cette discussion.
- f. Avez-vous des questions?
- g. Très bien, nous pouvons donc commencer

Instructions pour les modérateurs



- A. Les questions aux participants: ces questions doivent être lues et expliquées aux participants. Si certains mots de vocabulaire sont complexes n'hésitez pas à donner une définition et des explications liées à l'exercice.
- B. Questions de suivi : ces questions sont une part importante de la discussion et sont poser dans le but :
 1) d'aider à clarifier ce qu'un participant a dit et 2) d'aider à obtenir des informations plus détaillées sur les sujets qui nous intéressent ici. Ces questions de suivi permettent au participant d'élaborer son idée plus longuement qu'en une phrase. Ne lisez pas ces questions aux participants. Utilisez ou adaptez-les quand nécessaire.

Trame des questions

Introduction (5 minutes)

Questions aux Participants :

1. Est-ce que tout le monde peut se présenter en précisant son nom, âge et occupation (sa principale source de ressources) ?

Information sur le camp et les villages autour

- 2. A quel village appartenez-vous
- 3. Quand êtes vous arrivés dans le camp (seulement pour les groupes de réfugiés)
- 4. Pouvez-vous nous dire avec quels villages/communautés êtes vous les plus proches et amicaux ? Y a t-il des communautés/villages avec lesquels vos relations sont plus compliquées (parfois des tensions) ? Y a-t-il des communautés d'accueil avec qui vous vous entendez bien ? (seulement pour les groupes de réfugiés)

Ressources naturelles

Nourriture

- 5. Que mangez vous généralement?
- 6. Où trouvez vous ces aliments?
- 7. Sortez vous du camp pour acheter de la nourriture ? (au marché, cueillette de fruits sauvages, dans les champs, dans la forêt, etc.) (*uniquement pour les réfugiés vivant dans le camp*)
- 8. Où ? Pouvez vous nous montrez sur la carte ?
- 9. Est-ce que les endroits où vous vous procurez de la nourriture changent selon les saisons des pluies/sèches?
- 10. Si oui, où allez-vous? Pouvez-vous nous montrer sur la carte?

Eau

- 11. Où allez-vous chercher l'eau pour votre propre consommation? Pouvez vous nous montrez sur la carte?
- 12. Qui s'occupe d'aller chercher de l'eau?
- 13. Allez-vous chercher de l'eau pour des bêtes?
- 14. Si oui, où ? Pouvez-vous nous montrer sur la carte ?
- 15. Changez vous de point d'eau selon les saisons?
- 16. Si oui, où ? Pouvez-vous nous montrer sur la carte ?

Bois

- 17. Où trouvez vous du bois pour votre abri? Pour cuisiner?
- 18. Où ? Pouvez-vous nous montrer sur la carte ?
- 19. Est ce que cela a changé depuis que vous êtes arrivés (la distance à parcourir est-elle plus longue ?)
- 20. Qui se charge de la collecte de bois?
- 21. Le bois est-il une ressource facilement accessible en quantité suffisante ?



Moyens de subsistance

Champs

- 22. Cultivez vous des champs?
- 23. Quel type de champ?
- 24. Si oui, où ? Pouvez-vous nous montrer sur la carte ?
- 25. Cultivez-vous différents champs selon les saisons?
- 26. Si oui, où ? Pouvez-vous nous montrer sur la carte ?

Elevage

- 27. Avez-vous du bétail?
- 28. Combien de têtes de bétail possèdent les membres de votre communauté (en moyenne)?
- 29. Où faites vous paitre votre bétail ? Pouvez vous nous montrez sur la carte ?
- 30. Changez vous de lieu de pâture selon les saisons?
- 31. Si oui, où? Pouvez vous nous montrer sur la carte?

Commerce

- 32. Vendez vous votre production agricole sur le marché ? (si oui, quels marchés?)
- 33. Vendez vous votre bétail sur le marché ? (si oui quels marchés ?)
- 34. Vendez vous du bois sur le marché ? (si oui quels marchés ?)
- 35. Vendez vous d'autres produits? Si oui, lesquels?

Accès à la terre

- 36. Possédez ou louez vous un terrain? Ou avez vous un accès à la terre?
- 37. Si oui, où ? Pouvez-vous nous montrer sur la carte ?
- 38. Utilisez vous ces terres (Oui, non, comment ou pourquoi)
- 39. Comment avez vous eu accès à ces terres?
- 40. Depuis quand avez vous accès à ces terres?

Accords et incidents

- 41. Y a t il eu des incidents liés à la récolte du bois? Le puisage de l'eau? La pâture du bétail?
- 42. Si oui, pouvez vous décrire ce type d'incidents et leur fréquence?
- 43. Y a t-il des zones dans lesquelles vous ne pouvez pas vous rendre ? Pouvez-vous nous montrer sur la carte ?
- 44. Qu'est il interdit d'y faire ? (ramasser du bois, etc.)

Solutions

- 45. Quelles sont selon vous les priorités dans la gestion des ressources naturelles ?
- 46. Avez-vous entendu parler de projets liés à la gestion des ressources naturelles?
 - a. Si, oui, de quoi s'agit-il?
- 47. Qu'est ce qui pourrait faciliter la communication entre les réfugiés et les communautés d'accueil ? Qu'est ce qui permettrait d'établir un meilleur dialogue ?



LEGENDE

Saison des pluies		Saison sèche	Saison des pluies		Saison sèche
	Lieux d'achat ou cueillette de l'alimentation			Marché – vente de produits agricoles	
	Point d'eau pour la consommation personnelle		<u> </u>	Marché – vente du bétail	
	Point d'eau pour le bétail			Marché – vente du bois	
	Zone de ramassage de bois			Marché (achat de denrées, etc)	
	Lieu de pâture du bétail			Incident entre les communautés	
	Zone de champ (culture)			Zone interdite d'accès	